

Initiatives ministérielles

de la licence obligatoire et du paiement de redevances au titulaire du brevet.

C'était un progrès, car cette pratique a accru la concurrence dans l'industrie et fait baisser le prix global des médicaments vendus au Canada. Cela a également eu pour effet de contribuer à garder stables les coûts de l'assurance-maladie et de la santé. Cela a été démontré dans un certain nombre d'études.

Je voudrais signaler deux études qui ont abordé cette question. Par exemple, le rapport de la Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique, le rapport Eastman, a constaté que, jusqu'en 1983, les multinationales n'avaient perdu que 3,1 p. 100 du marché canadien au profit du secteur des produits génériques et que les niveaux de bénéfice des multinationales au Canada étaient plus élevés que dans la plupart des pays industrialisés du monde.

Cela montre que, malgré ces modifications, le nouveau régime a permis de garder les coûts à un faible niveau et a donc donné aux Canadiens davantage accès aux médicaments en général, et n'a pas eu un grave effet débilissant sur le secteur des médicaments brevetés.

En même temps, le régime d'octroi obligatoire de licences a permis de freiner la hausse des prix des médicaments au Canada. Voici encore ce que constatait le rapport Eastman: le régime d'octroi obligatoire de licences a permis aux consommateurs canadiens d'économiser 211 millions de dollars.

Il a également contribué à créer un secteur des médicaments génériques qui emploie plus de 2 500 personnes et réalise un chiffre d'affaires de plus de 400 millions de dollars. Les multinationales, par comparaison, emploient environ 17 000 personnes et ont un chiffre d'affaires beaucoup plus considérable de 4 milliards de dollars.

La plupart des gens reconnaîtront qu'en 1984, le Canada était bien servi par une politique d'octroi obligatoire de licences et de brevets sur les médicaments. Comment se fait-il que le gouvernement ait décidé d'offrir plus de protection? Pourquoi a-t-il offert un monopole, pour ainsi dire, aux multinationales? Pourquoi, alors que tout fonctionnait parfaitement bien?

Depuis l'adoption de l'infâme projet de loi C-22 en 1987, les Canadiens se sont clairement rendu compte que la méthodologie du conseil en matière d'examen des prix est imparfaite. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ne surveille que le prix des anciens médicaments déjà sur le marché. Il fait très peu pour s'attaquer au problème des nouveaux produits qui arrivent sur le marché.

Je tiens à souligner que l'augmentation réelle du coût des médicaments sur le marché a été bien supérieure au taux d'inflation. Je tiens aussi à signaler que les régimes d'assurances suivants ont fait état de hausses substantielles des prix des médicaments depuis 1987. Le régime du gouvernement ontarien a enregistré une augmentation de 13,2 p. 100; Green Shield, une hausse de 11,4 p. 100; le régime d'assurance-maladie du Manitoba 12,3 p. 100. Et voici que le gouvernement veut encore diminuer la protection offerte aux consommateurs.

Le quatrième rapport annuel du conseil d'examen des prix, organisme gouvernemental, pour l'année se terminant le 31 décembre 1991, reconnaît qu'il y a eu depuis 1987 une augmentation appréciable du coût des médicaments brevetés. Je voudrais citer des passages de ce rapport: «Même si l'augmentation des prix des médicaments existants a été inférieure à l'inflation, les coûts pour les consommateurs, les assureurs et les régimes provinciaux d'assurance-médicaments ont progressé plus rapidement surtout parce que de nouveaux médicaments ont été substitués à ceux qui étaient prescrits auparavant.»

Je pourrais enchaîner sur une citation d'une autre étude. Elle a été faite par le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et s'intitule *The Impact of Pharmaceutical Company-sponsored Basic Research at Canadian Universities*. Voici ce qu'on y lit: «À propos de ces types de recherches et de leur ampleur, les facultés de médecine au Canada ont constaté que le projet de loi n'avait eu que peu d'effet sur la recherche fondamentale et le développement au Canada.»

Le projet de loi C-22 qui a détruit le régime de licences obligatoires a donc contribué à l'augmentation du coût des médicaments, dont les plus gros consommateurs sont les personnes âgées et ceux qui sont plus malades que la moyenne, mais il a fort peu stimulé la recherche et le développement au Canada.

Voici ce que le conseil mis sur pied par le gouvernement, le CEPMB, mentionne dans un rapport: «Quant aux activités de recherche et développement, le gros de la recherche dans l'industrie pharmaceutique s'effectue généralement là où se trouve le siège social de la société mère.» Il est prouvé que ce projet de loi n'entraînera pas un accroissement important de la recherche.

En outre, dans un rapport de l'OCDE intitulé *Multinational Enterprise: Governments and Technology*, l'industrie pharmaceutique explique que, chaque fois que les gouvernements ont essayé d'encourager l'innovation pharmaceutique dans des pays où elle est faible—par exemple, au Canada—, les résultats ont été décevants.